

tenue sous la présidence de Monsieur COTTE, assisté(e)
de Monsieur GOUJON et Madame LE CLOIREC, Conseillers
En présence de Monsieur VANDENBERGHE, Rapporteur public
Madame LEJEUNE, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2303956	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision implicite de rejet de la communauté d'agglomération du Boulonnais en date du 2 mars 2023, et l'indemnisation du requérant pour préjudices subis.	
Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	SCP ROBIQUET DELEVACQUE VERAGUE YAHIAOUI PASSE
Défendeur	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BOULONNAIS (SYMSAGEB) COMMUNE DE BAINCTHUN COMPAGNIE VEOLIA EAU	SELARL PHELIP & ASSOCIES MAIRE Maître ALQUIER-TESSON Claudie (Cour)
02)	DOSSIER N° 2303957	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision implicite de rejet de la compagnie Veolia Eau en date du 2 mars 2023, et l'indemnisation du requérant pour préjudices subis.	
Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	SCP ROBIQUET DELEVACQUE VERAGUE YAHIAOUI PASSE
Défendeur	LA COMPAGNIE VEOLIA EAU COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS COMMUNE DE BAINCTHUN SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BOULONNAIS (SYMSAGEB)	Maître ALQUIER-TESSON Claudie (Cour) SELARL PHELIP & ASSOCIES MAIRE

10 heures 00

05) DOSSIER N° 2305338 RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON

Titre de l'affaire Demande la condamnation de la société ENEDIS à verser à la commune requérante la somme de 655 403 euros en réparation des préjudices subis suite à l'incendie (imputabilité technique) de la salle des fêtes survenu le 2 avril 2022 et 15 000 euros au titre des dommages et intérêts.

Nom des parties

Demandeur COMMUNE DE ANDRES
GROUPAMA NORD EST

Défendeur STE ENEDIS

Représentants des parties

SELARL BLONDEL ROBILLART PAMBO

SELARL BLONDEL ROBILLART PAMBO

Maître BUFFETAUD Manuel

Arrêté le 28/08/2025

Le président du tribunal